

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
POSTE	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 OCTOBRE

LA GRÈVE DE CALAIS

Parmi les grèves qui se produisent sur différents points, celle de Calais est surtout digne d'attention. Les ouvriers tullistes de cette ville gagnent en moyenne 400 fr. par semaine ; quelquefois le gain d'un bon ouvrier monte jusqu'à 150 fr. ; comme la femme et les enfants peuvent souvent aider l'ouvrier principal, le gain d'une même famille atteint 200, 300 et même parfois 400 fr. par semaine.

Les ouvriers ne se plaignent pas des conditions qui leur sont faites, et cela se comprend, elles sont fort belles : combien de gens instruits, employés, fonctionnaires, etc., ont un salaire beaucoup moindre ! Mais il a plu à un meneur de mettre en interdit la maison d'un patron, et les ouvriers ont suivi comme un troupeau de moutons. Quel a été le résultat ? Le meneur, nommé Delcluze, a été nommé dimanche conseiller général, il sera député un jour, voire ministre, alors peut-être il spéculera sur la rente comme M. Rouvier ou reniera la République comme M. Crispi. On voit bien son bénéfice à celui-là, mais le bénéfice des ouvriers, où est-il ? Les uns mangent leurs économies, les autres vivent maigrement des secours envoyés d'Angleterre par les tullistes de Nottingham qui attirent à eux les commandes faites à Calais.

Irrités des prétentions de leurs ouvriers, les patrons de Calais se sont coalisés et toutes les manufactures sont fermées. Ces coalitions de patrons se retrouvent en Belgique, en Allemagne, en Angleterre ; en face des progrès du socialisme, elles deviendront, sans doute, une nécessité, mais elles contribueront à aggraver le péril. « La guerre civile, dit le *Courrier de Bruxelles*, sortira de cet antagonisme organisé. » L'esprit chrétien seul peut détourner ce malheur ; la justice donne aux patrons le droit de se défendre, mais si la charité ne tempère pas l'usage de ce droit, la guerre est inévitable.

Passez, bulletins !

Passez, muscades ! C'est, pour la joie des enfants et la tranquillité des parents, le cri traditionnel des escamoteurs quand ils réussissent leurs tours pour lesquels ils se servent de gobelets à double fond. Les républicains, qui aiment pourtant la prestidigitatation, n'escamotent pas des muscades ; ils préfèrent escamoter des bulletins de vote : on l'a vu dernièrement à Saint-Pons, à Lodève et en bien d'autres lieux encore.

Parfois, ils varient leurs tours ; à l'escamotage ils substituent la multiplication frauduleuse.

Comme nous l'avons annoncé, M. le comte de la Rochethulon a été élu, dimanche 3 octobre, conseiller général pour le canton de Vouneuil-sur-Vienne.

Après une lutte ardente, il emportait la victoire par 4,117 voix contre 4,106 laborieusement obtenues par M. Brissonnet, candidat

officiel. La majorité était faible (onze voix), mais elle était incontestable ; à la préfecture, on proclama le résultat.

La majorité au Conseil Général de la Vienne passait de gauche à droite.

N'était-ce pas intolérable ?

Le préfet était navré, mais que pouvait-il contre la volonté des électeurs ?

Rien d'honnête, à coup sûr.

Ce préfet ne connaît peut-être pas l'art de faire marcher le suffrage universel.

On n'est pas embarrassé pour si peu au ministère de l'intérieur.

Il n'était pas possible de retirer des voix à M. de la Rochethulon ; mais si l'on en ajoutait à son adversaire ?

Combien en fallait-il ? Vingt-sept, par exemple.

Ces vingt-sept voix — pourquoi pas 50 ? pourquoi pas 200 ? — elles ont été retrouvées par hasard dans la boîte à muscades opportuniste.

Et voilà comment une dépêche de l'Agence-Havas annonçait que l'élection de M. de la Rochethulon va être déferée au Conseil d'Etat. Nous espérons que le Conseil d'Etat fera justice : le tour de la multiplication des bulletins a été trop maladroitement exécuté.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil a désigné M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, pour représenter le gouvernement à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Lamartine, le 19 octobre, en la ville de Mâcon.

M. Yves Guyot se rendra à Guise pour l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Camille Desmoulins.

M. Fallières, garde des sceaux, a informé le Conseil qu'il a soumis à la signature du Président de la République un décret gracieux les ouvriers condamnés et détenus pour faits de grève.

Il ne reste plus pour ces délits de condamnés antérieurement au premier octobre.

Enfin on s'est occupé de nouveau du droit d'accroissement. Il résulte, paraît-il, des renseignements recueillis que deux congrégations n'ont pas satisfait à la loi.

Le *Figaro* a publié une lettre de M. Dugué de la Fauconnerie au préfet de l'Orne qui, dans un banquet, avait dit qu'on devait demander aux républicains ralliés quelle serait leur attitude dans le Parlement si le rétablissement de la Royauté était proposé ; M. Dugué répond : Si on venait à discuter dans le Parlement la forme du gouvernement, je voterais pour la République.

A ce propos, disons que le *Figaro* n'est pas un journal royaliste ; c'est un journal épicurien, étudiant et réglant la politique suivant qu'elle sert ou nuit aux jouissances de la vie terrestre. Tout ce que dit le *Figaro* ne saurait donc ni émouvoir, ni atteindre, ni compromettre les royalistes. Ceux-ci jugent la politique et leur devoir d'un tout autre point de vue. *Cuique suum.*

L'Autorité dit que les collègues de M. Rouvier, vivement affectés des accusations portées contre le ministre des finances, l'ont prié de poursuivre M. Charles Laurent, mais M. Rouvier aurait demandé à réfléchir avant de rien entreprendre.

L'Intransigeant est assigné pour le 16 octobre devant la neuvième chambre pour la publication anticipée de l'acte d'accusation Eyraud-Bompard.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* publie une conversation d'un ancien conservateur des eaux et forêts sur l'endigement des torrents et le reboisement des montagnes ; la conclusion est que les crédits dont dispose l'administration des forêts sont insuffisants.

Un jour qu'il était en veine de paradoxe, M. Thiers prétendit que la République est le gouvernement qui nous divise le moins. On ne s'en douterait pas à Clignancourt : la succession de feu Joffrin est disputée par vingt-trois candidats, tous républicains, et il paraît que la liste n'est pas close.

Ces 23 candidats ont 23 programmes différents, c'est-à-dire qu'ils ont 23 manières opposées et contradictoires de comprendre la République.

Et rien ne prouve que ces 23 candidats ennemis représentent toutes les nuances du prisme républicain.

Vingt-trois, c'est pourtant un joli début.

LE COMTE DE PARIS AUX ÉTATS-UNIS

Dépêche de Richmond au *New-York Herald* :

« M<sup>re</sup> le Comte de Paris et M<sup>re</sup> le duc d'Orléans, avec leurs compagnons de voyage, ont passé une grande partie de la journée d'hier à cheval, pour visiter les anciens champs de bataille, près de Richmond.

» Tous ont assisté dans la soirée à la réception donnée, par les notabilités de la Virginie, en l'honneur de Monseigneur le Comte de Paris, qui fut, autrefois, parmi les assiégeants de Richmond.

» Les princes ont quitté ce matin Richmond à neuf heures, pour visiter les champs de bataille de Fair-Daks et Seven-Pines.

» Ils se sont rendus ensuite, par Savage-Station, à Frayser-Farm et White-Oah-Swamp, et son retournés, le soir, à Richmond par la route de Charles-City. »

UNE NOUVELLE AFFAIRE GOUFFÉ

Il y a plusieurs mois, dans une ville du centre, des Deux-Sèvres, dit-on, débarquait de Paris, pour passer quelques jours, un financier de cote assez ronflante.

Le financier fit la connaissance de la femme d'un pasteur. Il revint à Paris, annonça à toutes ses relations qu'il partait pour l'étranger, et revint dans les Deux-Sèvres.

Il passa la soirée chez le pasteur. Et le lendemain il prit le train avec la femme de ce pauvre pasteur. Celui-ci, confiant en Dieu sans

doute, attendit le retour de son infidèle, un jour, deux jours, huit, quinze.

Au bout d'un mois, la femme n'avait pas reparu, et le mari disait qu'elle était partie chez une vieille tante ; — et il attendait.

Cependant, à une époque qui, aujourd'hui, semble coïncider avec celle de la fuite du financier et de la femme du pasteur, un jeune couple débarquait à Alger.

Le mari ou plutôt le monsieur loua une charmante villa sur les hauteurs de Mustapha-Supérieur, y conduisit sa compagne. Et on ne les revit plus pendant un mois.

Au bout d'un mois, lassé sans doute d'un tête à tête qui ne le satisfaisait plus, l'homme sortit, vint au café.

Là, il rencontra une personne qu'il connaissait et à laquelle, dans un besoin de confiance, il raconta toute sa petite histoire.

Trois jours après, un individu se présentait, dans l'après midi, chez M<sup>me</sup> X... et lui disait :

— Madame, monsieur vient d'être arrêté et conduit à la Prison civile. « On » aura tout découvert et « on » aura porté plainte. Heureusement, le gardien-chef est mon intime ami, et, si vous voulez, avec un petit billet, il s'arrangera à ce que le monsieur puisse se sauver.

M<sup>me</sup> X... donna quatre cents francs.

Deux à trois heures plus tard, le sauveur revint, sonna, entra et dit :

— Victoire ! il est libre. Il est sorti. C'est allé tout seul. Mais il faut qu'il parte tout de suite, tout de suite, autrement le Parquet le fera reprendre. Il faut qu'il aille en Espagne, il n'y a pas de courrier. Il vous fait demander deux mille francs pour pouvoir fréter un petit bateau.

M<sup>me</sup> X... donna deux mille francs.

Deux jours se passèrent. M<sup>me</sup> X... ne vit plus revenir l'individu. Au bout de huit jours, elle reçut une lettre timbrée d'une petite ville d'Algérie, de Périgeant. Cette lettre était signée *Marsey* et avait été écrite par son mystérieux visiteur.

Il lui disait que son amant était à Périgeant, qu'il n'avait pu prendre la mer et qu'il la priait de lui envoyer cinq cents francs.

M<sup>me</sup> X... devina une escroquerie. Elle alla immédiatement porter plainte au Parquet.

Là, il lui fut répondu que *Marsey* n'avait pu faire sortir le « monsieur » d'une prison dans laquelle celui-ci n'était jamais entré. — Mais alors qu'est-il devenu ?

On n'en sait rien encore. Voici plus d'un mois que le financier a quitté Alger et n'a pas été revu à Paris. On croit à un assassinat, dont le mobile aurait été de faciliter de successives escroqueries au préjudice de la jeune femme du pasteur.

On fait des recherches. Le pasteur est parti pour Alger. M<sup>me</sup> X... est affolée. Le financier ne reparait toujours pas. Quant à *Marsey*, on l'a recommandé à son bon ami, le gardien-chef.

Mais les interrogatoires les plus habiles ne peuvent le réduire à aucun aveu. Attendons. (Figaro.)

## EXPLOSION A L'ECOLE DE PYROTECHNIE DE BOURGES

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, les ateliers de l'Ecole de pyrotechnie de Bourges ont sauté vendredi, vers dix heures.

L'explosion a eu lieu dans un atelier où se faisait la manipulation des obus, et un de ces terribles engins, nouveau modèle, a sans doute éclaté entre les mains d'un ouvrier.

Le nombre des morts reconnus à 7 heures du soir est de quatre. Ce sont MM. Thirion, garde principal de 2<sup>e</sup> classe, chef artificier, décoré et médaillé, Didier, chef artificier, Mougillon et Aubéges, soldats à la 3<sup>e</sup> compagnie d'artificiers, dont on n'a retrouvé que des débris, les uns à cent mètres, les autres à deux cents mètres, épars çà et là. Une tête méconnaissable a été trouvée dans la cour du 37<sup>e</sup> d'artillerie, à deux cents mètres du lieu de l'explosion.

Une douzaine de bâtiments servant d'ateliers sont à découvert. Les débris de toutes sortes ont été projetés à plus de 300 mètres. Pendant une demi-minute qu'a duré la pluie de débris au milieu des ateliers, c'était une panique épouvantable.

Il y a cinquante blessés, la plupart peu grièvement. On ne sait pas encore à combien s'éleveront les dégâts, qui sont considérables. L'Ecole de pyrotechnie emploie, tant en soldats qu'en ouvriers et ouvrières, dix-huit cents personnes environ.

La catastrophe eut donc pu être plus terrible.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 octobre 1890.

Les avis de Londres et de Berlin se contredisent, mais ne rendent pas au marché sa vigueur un moment abandonnée. Le 3 0/0 clôture à 94.67 et le 4 1/2 0/0 à 106.55.

Nous retrouvons les actions de nos grands établissements financiers aux environs des cours suivants :

Crédit Foncier, 4,300 ; Banque de Paris, 850 ; Banque d'Escompte, 545 ; Crédit Lyonnais, 775 ; Crédit Mobilier, 435 ; Société Générale, 500 ; Société de Dépôts et Comptes courants, 602.

Les Chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône ont été créés sous le régime de la loi de 1880, donnant toute garantie aux actionnaires. La subvention de l'Etat et du département permet aux actions d'avoir un revenu minimum de 25 fr. 54. On cote en Bourse 525, coupon de 12.77 détaché. C'est là un bon cours d'achat.

La prime de 65 fr. acquise par les actions des établissements Eiffel depuis leur émission est largement justifiée par les importants travaux dont ils sont adjudicataires, aussi sont-elles recherchées à 565 fr.

On s'attend à une prochaine plus-value du Larrim Grec. Un titre qui donne 44 fr. de dividende pour le prix de 160 doit être mis en portefeuille.

Les Chemins économiques font 418.

## NOUVELLES MILITAIRES

La liste d'admission des 460 élèves, entrant cette année à Saint-Cyr, a paru ce matin au *Journal officiel*. Nous rappelons que 2,226 candidats ont subi les épreuves écrites et que 750 ont été reconnus admissibles aux épreuves orales.

Ces derniers chiffres indiquent combien est recherchée la carrière d'officier et quelle sélection a dû faire la commission d'examen parmi tant de jeunes gens suffisamment préparés pour les trois quarts.

Vendredi ont commencé les examens du brevet d'état-major pour les officiers qui, pendant deux ans, ont suivi les cours et exercices de l'Ecole de guerre.

Ces examens dureront jusqu'au 29 octobre. Ils auront lieu tous les jours, excepté le dimanche, à l'Ecole de guerre, sous la présidence de l'inspecteur général de l'Ecole, général Thomassin. Chaque officier sera interrogé sur toutes les matières qui concernent la science militaire, et, suivant les notes qu'il aura obtenues, il recevra sa destination pour un service d'état-major. Une certaine moyenne donnera aux officiers le droit du choix.

Ce service d'état-major doit durer deux ans, au bout desquels le libéré, selon ses aptitudes, sera maintenu ou rendu à la troupe.

Les examens des anciens sous-officiers et des anciens conditionnels d'un an pour le grade de sous-lieutenant de réserve ou de l'armée territoriale commenceront le premier lundi de décembre prochain.

L'examen porte exclusivement sur les matières insérées au programme et est passé devant une commission spéciale instituée dans chaque corps de troupe de l'armée active. Cette commission est composée de trois officiers dont un officier supérieur, président.

Les candidats recevront un ordre de convocation quelques jours avant la date fixée pour leur examen; ils devront être porteurs de leur livret individuel et se présenter en tenue autant que possible.

Rappelons que les délais d'inscription sont limités officiellement au 15 octobre; cependant les inscriptions seront reçues jusqu'à la fin du mois.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

Par arrêté en date du 11 octobre, une bourse avec trousseau a été accordée à chacun des jeunes gens ci-après indiqués avec leurs

numéros de classement et les noms des départements auxquels ils appartiennent :

#### Ecole d'Angers

2 Pichonneau (Gaston), Orne; de l'école industrielle annexée au collège de Saumur.

10 Arnaud (Louis), Charente-Inférieure; de l'école industrielle annexée au collège de Saumur.

#### Ecole de Châlons

17 Chauveau (Edouard), Seine; de l'école industrielle annexée au collège de Saumur.

M. Hébert, récemment promu major du 7<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, a été désigné pour passer d'office au 17<sup>e</sup> régiment de dragons, pour occuper le même emploi.

Nouveau succès pour notre compatriote, M. Carichou.

La grande médaille d'or vient de lui être décernée à l'Exposition d'Arles pour l'Anti-Kypros.

### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Jacques-René Chevallier, sellier, et Marie-Sophie-Victorine Martinet, couturière, tous deux de Saumur.

Blaise Ceppe, chapelier, et Marie-Augustine Davian, chapelière, tous deux de Saumur.

René Thibault, employé de cave, de Saumur, et Marie-Louise Princé, cultivatrice, de Vivy.

Joseph-François-Marie Thermean, cocher, et Aimée-Augustine Chemineau, domestique, tous deux de Saumur.

Jean-Baptiste Poirier, maçon, et Anne Gilet (veuve), sans profession, tous deux de Saumur.

Le sieur Guiocheau, de Varrains, que l'on avait cru mort à la suite d'une longue syncope, a recouvré connaissance. On a quelque espoir de le conserver à la vie.

### NÉCROLOGIE

On lit dans le *Petit Courrier* :

« Nous avons la douleur d'apprendre qu'un deuil cruel vient de frapper notre député d'Angers, M. Alexandre Fairé.

» M<sup>me</sup> Fairé, dont la santé était notablement altérée depuis longtemps, a été enlevée soudainement à l'affection des siens, jeudi soir, à sa maison de campagne d'Hautpignel, à Chevrière-Rouge, par Baugé.

» M<sup>me</sup> Fairé se recommandait par une grande élévation d'esprit, jointe à une piété solide et à une inépuisable charité. Elle emporte les regrets et l'estime de tous ceux qui l'ont approchée. Les pauvres la pleureront parce qu'ils savent qu'ils perdent en elle une bienfaitrice aussi délicate et discrète que généreuse et empressée.

» Nous adressons à M. Fairé et à sa famille l'hommage de nos sincères condoléances. »

M<sup>me</sup> Blanche-Hélène-Jeanne de Maillé a succombé vendredi matin à Paris, hôtel de Maillé, rue de Lille, à l'âge de 43 ans, aux suites d'une affection pulmonaire dont elle souffrait depuis deux mois. M<sup>me</sup> de Maillé était fille du feu duc Armand de Maillé La Tour-Landry, et de la duchesse née d'Osmond.

Le comte de Maillé, député de Maine-et-Loire, était son oncle.

Les obsèques de M<sup>me</sup> de Maillé ont été célébrées, aujourd'hui lundi, à midi, en l'église Sainte-Clotilde.

VARENNES-SOUS-MONTSOREAU. — *Suicide par asphyxie*. — Le 3 octobre, vers 6 heures du soir, M. Sénéchal, vannier, se rendit au domicile de sa mère, distant du sien de quelques centaines de mètres. Il entra et ne vit personne. Il appela, mais ne reçut aucune réponse.

Persuadé que sa mère était absente, il revint chez lui.

Deux jours se passèrent sans que M. Sénéchal retournât voir sa mère.

Le 5 octobre, vers trois heures et demie du soir, un voisin de cette dernière vint prévenir le vannier qu'il n'avait pas aperçu sa mère depuis quelques jours.

M. Sénéchal se rendit aussitôt à la maison de sa mère. La chambre à coucher était vide. Dans une petite pièce servant de décharge, on trouva, étendue par terre, le cadavre de celle qu'on cherchait. Près du corps était placé un chaudron rempli de charbon. Il était clair qu'on se trouvait en présence d'un suicide.

L'examen de M. le docteur Courtois confirma complètement les premières prévisions. La mort remontait à trois ou quatre jours.

Cette dame, âgée de 72 ans, souffrait depuis longtemps d'un asthme. Ce sont probablement ses souffrances qui l'auront déterminée à se donner la mort. A diverses reprises, son fils l'avait entendu parler de son intention d'en finir avec la vie.

### LE CONGRÈS D'ANGERS

Voici le texte des propositions adoptées par le Congrès à propos du rôle de l'Etat dans la réglementation sociale :

1<sup>o</sup> L'Etat n'a pas le droit d'intervenir directement dans les relations résultant du louage d'industrie, pour imposer ce qu'il lui paraîtrait le plus avantageux aux parties ou à l'une d'elles.

Ainsi l'Etat ne saurait légitimement calculer le temps qu'un ouvrier doit raisonnablement consacrer au repos, à sa famille, à sa vie intellectuelle, ou, s'il s'agit d'une femme, à son ménage, pour en déduire le nombre d'heures au-delà duquel la loi interdira à l'ouvrier de travailler. Il ne saurait interdire le travail de nuit parce qu'il est plus sage de travailler de jour, ou imposer, à titre d'acte de bonne admi-

### MOEURS MARITIMES

## FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Mais l'ancien lieutenant de vaisseau n'avait pas le temps de s'apitoyer.

Il se laissa glisser par l'escalier de la batterie, guidé dans sa course par le reflet des flammes gagnant les cloisons. Dans cette effroyable descente, c'était la mort, face à face, à chaque pas. Aveuglé par la fumée, léché par les langues de feu, Pierre ne fléchit pas, ne s'arrêta point.

Il fallait atteindre le coqueron où se trouvait la soute aux poudres, — dans la cale arrière.

Quand il y parvint, il avait de l'eau jusqu'aux chevilles. Sur sa tête rugissait l'incendie. Il entendait les bois se tordre et éclater sous l'ardeur de la combustion.

Devant lui, les caisses en métal, renfermant la poudre, s'étagaient, danger terrible, immé-

diat, qu'il fallait conjurer sur-le-champ.

Les pompes ne fonctionnaient plus; l'inondation des fonds n'avaient pu s'accomplir à temps. Il n'y avait plus que les grands moyens.

Pierre promena les yeux autour de lui. Il approcha son oreille de la paroi du vaisseau. L'eau furieuse la battait à un pied à peine. Avec plus d'attention, L'Olonnois s'aperçut que l'avarie de la flottaison s'étendait jusqu'à la cloison de la soute. Par une fissure de quelques centimètres la mer envahissait le réduit.

Mais, au-dessus, le feu rongait les planchers. Un bruit sinistre venait d'annoncer l'écroulement d'une partie du pont supérieur. Il allait en être de même de celui de la batterie. Le jeune homme n'hésita pas.

La chance, une chance inespérée, avait placé sous sa main une hache. En trois coups, assés avec une vigueur sagace, il eut agrandi d'un demi-pied la déchirure de la cloison.

L'eau pénétra en bouillonnement. Pierre l'écouta siffler dans cette invasion subite, et s'aperçut qu'elle lui ceignait les genoux.

Il leva la tête.

Le feu le touchait. Il l'apercevait par les joints du plancher, au-dessus de lui. Lequel des deux éléments arriverait le premier?

Pas une seconde il ne songea à lui-même. Et pourtant sa situation était effrayante.

Allait-il pouvoir revenir sur ses pas? D'un côté, le flot envahissant lui battait les reins. Dans la chambre précédente, il en avait jusqu'aux aisselles. De l'autre, le plafond incandescent menaçait de l'ensevelir dans un effondrement d'ignition.

Il s'élança au dehors.

Au pied de l'escalier il eut un vertige.

L'air manqua brusquement à ses poumons. Des volutes de fumée l'enlacrèrent. Il chancela une première fois.

Mais une indomptable énergie le soutenait.

Avec de prodigieux efforts, il gagna l'entrepont. Là, tout brûlait à grandes flammes. Pierre ne sentait plus, ne pensait plus. Aveuglé par le feu, suffoqué par l'oxyde de carbone, il surgit enfin sur le pont, à l'air extérieur.

Alors, il recouvra sa conscience.

— Les poudres sont noyées! cria-t-il.

Il ne put en dire davantage.

Un fragment du grand mât s'abattit. Frappé à la tête et au bras, l'Olonnois tourna sur lui-même. Il tomba.

Jean Le Tianek vit sa chute. Avec le secours

de deux matelots, il fit déposer Pierre dans la baleinière.

Pendant ce temps, le sauvetage s'opérait; le va-et-vient avait pu être établi. Le vent diminuait de violence et, l'exemple étant donné, le canot de sauvetage était sorti, bientôt suivi par quelques bateaux de pêche. Déjà une partie des passagers avaient pu être embarqués. Le reste, un peu apaisé par la certitude du secours, attendait avec une patience relative.

Quand il fut bien sûr que sa présence n'était plus nécessaire pour assurer le service d'ordre, le lieutenant de vaisseau Le Tianek donna enfin l'ordre à ses hommes de regagner la côte.

Hélas! matelots et officiers payaient cher leur acte de glorieux dévouement. Tandis que Pierre L'Olonnois gisait inerte au fond de la baleinière, le brigadier agonisait sous son banc. Un choc de la barque contre les flancs du steamer lui avait brisé le crâne.

Puis, lorsque tout fut terminé, qu'on eut conduit à terre tous les vivants et même les morts qu'on put recueillir, la foule, à peu près satisfaite, assista au dernier acte du sinistre drame. Il se termina en apothéose de féerie.

La flamme, après avoir fait son œuvre dans

administration, l'assurance contre les différents risques que court l'individu.

En effet, l'intérêt des citoyens est abandonné à leur libre appréciation.

L'intervention de l'Etat dans les affaires privées devient légitime au cas seulement où le droit de quelqu'un est violé ou se trouve en péril grave et manifeste ; comme si la moralité du travailleur était mise en danger, notamment par un travail de nuit exécuté dans certaines conditions, si sa vie était menacée par les agissements d'un tiers, s'il était incité à violer la loi divine, si des ouvriers se trouvaient forcés de travailler à celui que librement ils eussent préféré à celui que librement ils eussent accepté, si d'ailleurs ils n'ont pas dans l'exercice du droit d'association le moyen de défendre leurs intérêts.

Le droit d'intervention ci-dessus indiqué n'est point spécial au louage d'industrie, il est général et forme la base de toutes les lois qui ont pour objet de prévenir ou de réprimer la violation du droit d'autrui.

Il ne faut pas confondre avec l'absence de la liberté qui vicie le consentement et les causes impulsives, quelques puissances soietelles, qui portent ordinairement un homme à contracter, et dire qu'un ouvrier ne contracte pas librement par le seul fait qu'il a besoin de travailler pour vivre.

Le patron en vertu du contrat de louage d'industrie est tenu uniquement à l'exécution du contrat.

Cependant, le contrat étant de sa nature commutatif, la justice exige que chaque partie reçoive l'équivalent de ce qu'elle donne, soit, pour l'ouvrier, le juste salaire.

Dans les relations d'un patron et d'un ouvrier, le salaire doit se mesurer au travail fait et non aux besoins du travailleur.

En conséquence, le salaire est juste lorsqu'il correspond au travail fait.

La valeur d'un travail déterminé s'apprécie d'après l'usage de la région à l'époque de son exécution.

Mais, d'une part, le juste salaire ainsi défini est généralement atteint ; de l'autre, l'appréciation commune varie incessamment suivant les industries, les lieux et les époques, et se trouve même dans certains cas grandement influencée par la valeur individuelle de chaque travailleur.

Il est donc impossible de fixer par voie législative ou réglementaire une chose aussi variable que le juste salaire.

Le patron enfin doit à son ouvrier la charité que tout homme doit à son semblable. Il lui doit comme à son prochain. S'il est obligé plus strictement à la charité envers son ouvrier qu'envers un étranger, c'est que la charité doit s'exercer d'abord envers ceux qui nous sont les plus proches, ce qui est le cas de l'ouvrier comparé à l'étranger.

Le devoir de charité ne correspond à aucun droit chez un tiers, rien ne justifierait l'intervention de l'Etat pour en imposer l'accomplissement.

La question sociale est avant tout une question religieuse et morale qui ne peut être pleinement résolue que par l'intervention de l'Eglise.

Le rôle de l'Etat pour aider à la résoudre consiste donc : 1° A assurer à l'Eglise la pleine liberté d'action à laquelle elle a droit ; 2° A prévenir ou réprimer les violations du droit ; 3° A rendre possibles par sa législation la création et le fonctionnement d'institutions libres, telles que associations, caisses d'assurance, de secours, de retraite et autres œuvres destinées à venir en aide au travailleur ; 4° A assurer par sa politique générale la prospérité du pays.

Le Congrès a traité la question du droit d'accroissement. Sur la proposition de M<sup>rs</sup> Freppel, le vœu suivant a été adopté :

« Le Congrès, après un examen prolongé des articles 3 et 4 de la loi de finances du 28 décembre 1880 et de l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884, signale à l'attention des pouvoirs publics la contradiction manifeste qui existe pour les congrégations religieuses entre la taxe de mainmorte et les accroissements supposés par ces articles et qui ne s'opèrent ni ne peuvent s'opérer dans l'espèce ; il exprime le vœu que ce contresens juridique disparaisse de notre législation. »

#### L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Le Soleil expose et étudie les divers essais d'éclairage électrique qui sont faits en ce moment, à Paris, pour éclairer les voies publiques. Voici les conclusions de son étude :

« Il est encore difficile de se prononcer sur les résultats de ces diverses tentatives. Pourtant il semble déjà qu'à la direction des travaux de Paris — c'est cet important service municipal qui est chargé de l'éclairage de la voie publique — on considère que l'éclairage par les lampes à incandescence est assez peu satisfaisant. On lui préfère de beaucoup celui par les lampes à arc qui est, il est vrai, beaucoup plus brillant.

« Pour la dépense, et c'est là une considération très sérieuse, il y a un point hors de doute, c'est que, incandescence ou arc voltaïque, l'éclairage électrique est encore actuellement plus coûteux que l'éclairage au gaz. Quant au prix de revient exact de l'éclairage électrique, il est très difficile de l'établir. Certains éléments du calcul font défaut. Pour l'éclairage des grands boulevards, par exemple, on n'a pas eu à poser de canalisation ; les Sociétés avec lesquelles la Ville a traité se sont servi pour l'éclairage public des conducteurs déjà posés par elles pour l'éclairage privé.

les flancs du navire, venait de rencontrer l'eau acharnée à faire la sienne. Des sifflements aigus, des ronflements sourds annoncèrent ce conflit des deux éléments. Et, tout à coup, le feu, chassé des parties basses, creva le pont, de la dunette au gaillard d'avant.

Un embrasement général tordit la carcasse avec une intensité d'autant plus formidable que les éclairs s'espaçaient davantage et que de larges gouttes de pluie, tombant, rares encore, sur le foyer, en actuaient la combustion. Un instant, le navire entier apparut tel qu'une immense pièce d'artifice dans laquelle les huiles, les peintures, les acides divers projetaient leurs colorations différentes et fantastiques.

Ce fut un cadre flamboyant, où chaque ligne ardente se dessina sur le ciel noir — tableau superbe en son horreur, et qu'un coup de mer effaça en éteignant d'un seul choc le foyer épuisé. Le paquebot disparut dans un fantôme de fumée blanche, et l'eau mugissante reprit son niveau sur le récif destructeur, lançant à la côte les épaves du grand navire anéanti.

La pluie crépitait avec plus de force, et personne ne quittait la plage. Maintenant il régnait un grand silence, un de ces silences de la multitude qui attend encore quelque chose. Au fond

de toutes ces poitrines, une angoisse persistait. Était-ce vraiment fini ? N'y avait-il pas un épilogue à ce drame ? On avait vu revenir les sauveteurs, et aussi les bateaux de pêche qui s'étaient risqués. Mais la baleinière, qu'était-elle devenue ? Depuis le moment où elle avait doublé l'avant du steamer incendié, on avait perdu sa trace. Où étaient les héros de ce terrible dévouement ?

Les éclairs se faisaient plus rares et, à leur lieu, les vagues paraissaient décroître, se dégonfler, bien que la mer montât toujours. Il s'écoula ainsi dix longues minutes, pendant lesquelles, entre les roulements plus lointains du tonnerre, on n'entendit plus que le choc des lames et le bruissement de la pluie.

— Perdus ! prononça une voix.

Jeanne tressaillit. Qui donc était perdu, qui ? Est-ce que toutes les embarcations sorties n'étaient pas rentrées ? Mais, alors... la baleinière ?

Au même instant, une autre voix cria :

— Non, non, ils ne sont pas perdus ! Les voilà qui reviennent, on les entend, écoutez.

Et la foule cessa de respirer.

Alors, dans les courtes accalmies, on perçut une rumeur, de celles que les gens de mer ne

D'autres expériences ne sont commencées que depuis un temps trop court pour permettre des appréciations d'une exactitude absolue. Le seul point certain, c'est que l'éclairage électrique, à pouvoir éclairant égal, coûte plus cher que l'éclairage au gaz. »

#### UNE NOUVELLE ROSE

Un horticulteur lyonnais obtint, l'été dernier, une superbe rose d'un beau rouge poncé, joignant à son parfum de chatoyants reflets de velours. M. Pernet donna à cette fleur nouvelle du Géant-des-Batailles, du Maréchal-Vaillant, du Maréchal-Niel et autres enfants célèbres de la famille militaire des rosacées, le nom de Baron-Berge.

Le gouverneur militaire de Lyon se trouvant au stand de tir de l'armée territoriale, l'horticulteur profita de cette occasion pour lui présenter sa filleule. Le général fut touché de l'attention, admira la fleur et, au banquet militaire qui eut lieu le soir, un magnifique bouquet de roses Baron-Berge s'épanouissait à la table d'honneur.

Mardi dernier, M. Pernet donnait tranquillement des soins à ses roses, lorsqu'une troupe de cavaliers se présenta à sa porte. C'était le gouverneur militaire de Lyon qui l'honorait d'une visite et venait le remercier de son attention.

Le brave jardinier, qui était en sabots et en tablier bleu, fut d'abord un peu gêné pour recevoir dans cette tenue le chef du 14<sup>e</sup> corps d'armée, accompagné de ses officiers d'ordonnance et suivi d'un piquet de cuirassiers. Mais bientôt remis de sa première émotion, il fit au général, avec tout l'empressement possible, les honneurs de ses plantations.

La promenade terminée, M. Pernet voulut offrir le champagne à son hôte.

— Je ne suis pas venu pour boire du champagne, répondit le général, mais pour admirer vos roses ; cependant, si vous voulez m'offrir un rafraîchissement, servez-moi de votre vin.

Quelques minutes après, on trinqua sous la tonnelle, avec le « petit bleu » de Vaux, à la prospérité de la rose Baron-Berge et à la santé du gouverneur de Lyon.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 12 Octobre 1890.

Versements de 114 déposants (14 nouveaux), 26,073 fr. 40.

Remboursements, 19,757 fr. 91.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

A l'examen.

— Pourriez-vous me dire le nom du savant qui, le premier, a découvert que la terre tournait ?

peuvent méconnaître, le bruit des avirons frappant l'eau. Ce bruit, il venait du môle.

Tout à coup, un éclair plus intense alluma la voûte. On vit la baleinière franchissant l'entrée du port, ses rameurs courbés sur leurs bancs, un officier nu-tête tenant la barre.

Une exclamation retentit :

— Six hommes, et le commandant sept. Ils étaient neuf au départ.

Jeanne sentit son cœur serré comme dans un étouffement.

Un sanglot la prit à la gorge. Elle refoula cette douleur subite. D'où lui venait-elle ? Était-ce la pensée de la scène terrible, était-ce la sympathie qu'elle éprouvait pour Pierre qui la déchirait ainsi ?

La baleinière accostait. Un élan emporta la foule du côté des arrivants. Jeanne dit à M. de Buheil :

— Allons voir, père, je t'en prie.

Antoinette, elle aussi, demanda :

— Oui ! allons voir. Les pauvres gens !

Quand ils atteignirent le quai, il s'était fait un écartement respectueux de la foule. Deux matelots passaient portant un corps recouvert d'un caban de toile cirée. A quelques pas, un autre groupe attendait. (A suivre.)

Le candidat réfléchit quelques instants, puis éclairé :

— Noé ! s'écrie-t-il.

On se dispute entre belle-mère et gendre ; alors se produit cet échange de paroles :

— Notre fille est une perle, apprenez-le, Monsieur.

— Eh bien, alors ! vous êtes une huître.

Calino est provoqué en duel.

— Bien, dit-il, je me bats, cependant à une condition.

— Laquelle ?

— Je suis très myope et mon adversaire a la vue excellente. Pour égaliser les chances, je demande qu'on me permette sur le terrain de me placer à dix pas plus près de mon adversaire que lui de moi !

#### Théâtre de Saumur

DIRECTION : SUREAU-BELLET

LUNDI 13 Octobre 1890

Ouverture de la saison théâtrale

## FAUST

Opéra en 5 actes et 6 tableaux. paroles de Jules Barbier et Michel Carré, musique de CHARLES GOUNOD.

#### Marché de SAUMUR, 11 octobre 1890

Froment-commerce, l'hectolitre	18 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 15	Veau	2 —
Méteil	14 55	Mouton	2 40
Seigle	11 —	Porc	1 60
Orge	11 10	Poulets la couple	4 —
Avoine	8 50	Dindonneaux	11 —
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	23 —	Oies	9 —
Haricots rouges	20 —	Beurre le kilog.	2 30
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 15
Noix	17 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	45 —
Châtaignes	16 —	Luzeine	40 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	30 —
Son	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique,	10 —	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité les 52 kilog.	500 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	56 —	id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. 0 f. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 <sup>e</sup> id. 0 f. 33 66	—	Charbon de terre	5 —

#### Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 110 à 120
Champigny	— 120 à 130
Varrains	— 105 à 115
Bourgueil	— 120 à 130
Restigné	— 110 à 120
Chinon	— 105 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	— 120 à 130
Saint-Léger et environs	— 100 à 115
Varrains et environs	— 120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 100 à 110
La Vienne	— 100 à 110
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	— 45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	— 24



**LE SUBLIMIOR**  
FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS ENLÈVE LES PELLICULES ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX  
Soul Régénérateur anglais ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.  
Le NIGER de HARRIS rend instantanément au cheveu sa couleur primitive et à la BARBE leur nuance primitive par une seule application tous les 15 jours.  
LE NIGER 450. — INOFFENSIF  
CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.  
Entrepôt à PARIS : HARRIS, 26, Rue de Trévise

A Saumur, chez COUTARD, coiff<sup>r</sup> p<sup>r</sup>, 2, r. St-Jean

#### ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel	le paquet	70
— Génie extra	—	85
— Double pression	—	95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)	—	1.10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilog., 90 c.  
Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 4.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1.

**ASSISTANCE JUDICIAIRE**  
DÉCISION DU 20 AVRIL 1890.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 12 juillet 1890, enregistré ;

Au profit de M<sup>me</sup> Louise Gautier, épouse de M. Pierre Branchereau, cocher, sans domicile ni résidence connus, ladite dame demeurant de droit avec son mari, mais autorisée à résider provisoirement à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 92, par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, en date du 22 mai 1890,

Contre ledit sieur Pierre Branchereau,

Ledit jugement signifié au sieur Branchereau, par exploit de Mullon, huissier à Saumur, en date du 10 septembre 1890, enregistré,

Il appert que ladite dame Branchereau a été déclarée divorcée d'avec son mari.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance rendue par M. Maynier, juge suppléant au Tribunal civil de Saumur, faisant les fonctions de président à cause de l'empêchement de ce dernier et des juges plus anciens, le 9 octobre 1890, enregistrée, en conformité de l'article 247, § III du Code civil, modifié par la loi du 18 avril 1886.

Pour extrait,  
LECOY.

**A VENDRE**  
La Maison de  
**TISSUS ET CONFECTIONS**  
De M. THOUA-GIBIER  
A Gennes  
Très bonne position.

**A VENDRE**  
**BEAU CHIEN DE CHASSE**  
Saint-Germain, bien dressé, âgé de 5 ans.  
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> BENARDEAU, notaire à Vernueil.

**A VENDRE**  
Aux enchères publiques  
A JALESNES, commune de Vernantès.

Le DIMANCHE 19 OCTOBRE 1890, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, à 10 heures du matin :

Dix vaches, trois génisses, deux taureaux, une jument de cinq ans, une pouliche, un poulain, deux juments de trait, vingt-quatre porcs, trois truies ; poulets, lapins, oies, canards ; charrettes, charrues, herbes, tombereaux, carrioles, harnais, tarare ; six demi-muids, barriques, chèvre pour voiture, etc.,

Et généralement tous les bestiaux et matériel garnissant la ferme exploitée par les époux AUDOUIN-PERDRIAU.

Au comptant, plus 10 0/0.

**A VENDRE FOIN**  
première et deuxième qualité.  
S'adresser à M. BOUYET-LADUBAY, à Saint-Florent. (594)

Étude de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE  
**UNE MAISON DE PRODUIT**  
Située à Saumur, au centre des affaires.  
Revenu : 1.700 fr.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LECOMPTE. (715)

**AVIS**  
A l'occasion de la Toussaint  
LA MAISON  
**MARTINEAU-DOC**  
41, RUE D'ORLÉANS  
Saumur

Préviens sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de couronnes funéraires en tous genres, aux prix les plus réduits, et défiant toute concurrence.

ÉTALAGE TOUS LES JOURS

**UN MÉNAGE** demande à se placer comme **éleveurs de bétail** ou soins de basse-cour ; le mari connaissant la culture et le jardinage.  
S'adresser au bureau du journal.

**CLERC** Un notaire de l'arrondissement de Saumur demande un **principal clerc** capable. — S'adresser au journal. (704)

**ON DEMANDE** une **Apprentie couturière**.  
S'adresser au bureau du journal.

**UN MÉNAGE** demande une place, le mari comme **cocher** et la femme comme **cuisinière** ou **bonne de chambre**, ou bien le mari se placerait seul.  
S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE** une place de **garde particulier**. Le postulant se chargerait d'une partie de jardinage. Bonnes références.  
S'adresser au bureau du journal.

**ÉPICERIE PARISIENNE**

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

**IMBERT ET FILS**

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil. 1.65  
— Poulain, — 2 fr. — 1.70  
— du Planteur, — 2 fr. — 1.70  
— C<sup>ie</sup> Coloniale, — 2 fr. 50 — 2.20  
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes. 1.80  
Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Algebelles.

**CHOCOLATS IMBERT**

N° 1, bonne qualité, 1/2 kil. 4.20 N° 4 — supérieur, — 1.80  
N° 2, santé surfin, — 4.30 N° 5 double vanille, — 2.10  
N° 3 vanillé (recommandé) — 4.60 Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).

**LEON FRESCO**

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

68, Quai de Limoges

**SAUMUR**

**Prix Modérés**

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

**PARIS — SAUMUR — BORDEAUX**

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. soir	
Paris					7 55	12 50	7 55	8 30	11 25		
Chartres	6				9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	4 33	
Château-du-Loir	10 13				12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51	
Noyant-Méon	11 20				1 5	3 8	7 40	1 13		5 54	
Linières-Bouton	11 29					3 17	7 49			6 4	
Vernantes	11 43					3 30	8			6 14	
Blou	11 54					3 41	8 10			6 24	
Vivry	12 2					3 49	8 17			6 31	
SAUMUR (Orl.)											
(arrivée)	12 15				1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42	
(départ)	12 23				1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53	
Nantilly (arrivée)	12 31					4 22	8 41			7	
SAUMUR (Etat)											
(arrivée)	12 41					4 34	8 51			7 11	
(départ)						4 11	8 30			6 50	
Nantilly (départ)						4 23	8 43			7 3	
Chacé-Varrains						4 29	8 49			7 9	
Brézé-Saint-Cyr						4 37	8 56			7 17	
Montreuil-Bellay						2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars						2 43	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort						3 58	4 30	8 42	4 40	5 20	11 40
Saintes						6 24	11 52	2 22	6 22	7 53	2 22
Bordeaux						9 52	4 18		9	11 13	4 54

**BORDEAUX — SAUMUR — PARIS**

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir	
Bordeaux					5 40		8 20		3	
Saintes					7 12	9 9	11 39		6 40	
Niort	5 25				9 42	10 51	2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5			12 12	12 45	4 35	4 15	8 40	10 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57				1 7	2 37	5 1	9	10 32
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18					2 51	5 16	9 41	
Chacé-Varrains	10 11	7 27					2 58	5 24	9 50	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32					3 3	5 29	9 55	
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	10 22				Mixte matin		3 13	5 42	10 3	
(départ)					7 25	11 25		2 52	5 20	
Nantilly (départ)					7 36	11 36		3 4	5 31	
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)					7 47	11 44		4 34	5 39	10 59
(départ)					7 57	11 54		4 39	5 43	11 7
Vivry					8 11	12 10		3 28	5 57	
Blou					8 20	12 19		3 36	6 6	
Vernantes					8 33	12 33		3 47	6 19	
Linières-Bouton					8 46	12 45		3 58	6 31	
Noyant-Méon					9 1	12 58		2 15	4 10	6 45
Château-du-Loir					10 22	2 4		2 55	5 22	7 58
Chartres					2 47			5 56	9 26	12 4
Paris					5 50			7 30	11 50	2 27

**SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON**

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 46	4 34		Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50		Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14		Saumur	9 4	7 6	10 32

**SAUMUR — BOURGUEIL**

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 46	4 34		Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10		Port-Boulet	8 45	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20		Saumur	9 4	12 33	4 5

**POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS**

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers			6 5	6 45	12 53
Moncontour			7 41	10 47	2 42
Loudun			8 42	1 39	3 56
Montreuil (ar.)			9 19	3 21	4 35
(départ)			6 50	9 27	4 20
la Vandelnay			7 2	9 39	4 46
Baugé			7 14	9 51	5 30
Doué			7 22	9 58	6 16
Martigné			7 45	10 20	7 5
Angers			9 12	11 45	10 7

**ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS**

STATIONS	Omn. matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 47
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

**LIGNE D'ORLÉANS**

**NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS**

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 55						7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10	5 20
La Ménitrie	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42		6 10
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52		6 23
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53	6 58
— dt.	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56	7 3
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 13	7 39
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35	8 30
Tours ar.	5 2	9 42	12 33	2 51	6 35	7 14	9 52
Paris arr.	10 39	4 48	10 46	2 35	11 58		5 7

**PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES**

STATIONS	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Paris	8 35	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25
Langeais	2 13	5 43	8	11 39	3 30	6 8
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 43
Varennes		6 32	8 51	12 22		6 54
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 12
(départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32
Les Rosiers		7 21	9 41	1	4 25	7 39
La Ménitrie	3 28	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1		